PROTOCOLE D'INSCRIPTION À LA FORMATION VIA LE CPF

Intitulé de la formation : **Appliquer les techniques de mise en beauté des pieds – RS7416**
Organisme de formation : **EMINAILS**

1. Modalités générales d'inscription

L'inscription à la formation dispensée par EMINAILS s'effectue exclusivement via la plateforme officielle Mon Compte Formation.
Le candidat doit obligatoirement disposer d'une Identité Numérique valide (France Identité ou Identité Numérique La Poste) afin de pouvoir finaliser toute inscription CPF.

2. Recherche de la formation

Lors de la recherche sur la plateforme Mon Compte Formation, le candidat doit saisir soit « Appliquer les techniques de mise en beauté des pieds – RS7416 », soit le nom de l'organisme « EMINAIL » dans la barre de recherche.

3. Démarches d'inscription

Le candidat se connecte à son espace personnel sur le site www.moncompteformation.gouv.fr à l'aide de son numéro de sécurité sociale et de son identité numérique, puis sélectionne la session souhaitée (dates et lieu). Il valide ensuite sa demande d'inscription directement en ligne. La demande est automatiquement transmise à l'organisme de formation.

4. Reste à charge

Conformément à la réglementation en vigueur, un reste à charge obligatoire de **103,20 €** est appliqué pour toute inscription via le CPF. Ce montant est affiché directement sur la plateforme Mon Compte Formation lors de la validation du dossier.
Selon le profil du candidat, ce reste à charge peut faire l'objet d'une prise en charge par France Travail, après étude du dossier par le conseiller référent.

5. Validation du dossier

EMINAILS étudie la demande afin de vérifier l'adéquation de la formation avec le projet professionnel du candidat, le respect des éventuels prérequis et la disponibilité sur la session choisie. Une réponse est apportée dans les délais réglementaires via la plateforme CPF.
Après validation par l'organisme, le candidat confirme définitivement son inscription sur la plateforme Mon Compte Formation à l'aide de son identité numérique. L'inscription devient alors ferme et définitive.

6. Documents transmis

Avant le début de la formation, le stagiaire reçoit une convocation officielle, le programme détaillé, le règlement intérieur formation ainsi que toutes les informations pratiques nécessaires au bon déroulement de la formation.

7. Certification

À l'issue de la formation, une évaluation certificative est réalisée selon les modalités prévues par le référentiel RS7416. En cas de réussite, la certification est délivrée conformément à la réglementation en vigueur.

EMINAILS est un organisme de formation certifié Qualiopi, garantissant la qualité et la conformité des processus de formation.